

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Commune de Dietwiller
Séance du vendredi 24 avril 2026 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Philippe HOERNER, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Elodie DEMARE procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Raymonde SEILER

Absents excusés sans procuration :néant

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat), Catherine DENTZ

Quorum : 8 – présents : 13

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 17 avril 2026

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire
2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026
3. Compte administratif 2025
4. Compte de gestion 2025
5. Affectation du résultat 2025
6. Vote des taux 2026
7. Budget 2026
8. Subvention GAS (Groupement d'Action Sociale)
9. Subvention à l'association de Jumelage avec Allemans du Dropt
10. Attribution du marché de travaux presbytère - lot 10 Parquets
11. Attribution du marché de travaux presbytère - lot 11 Peinture
12. Avenant au marché de travaux – restauration du presbytère
 - Lot 01 Démolition – Gros-œuvre – avenant 02
 - Lot 03 Pierre de taille – avenant 01
 - Lot 09 Menuiserie Bois intérieure – avenant 01
 - Lot 13 Chauffage – avenant 02
 - Lot 14 Sanitaire – avenant 01
13. Commission Communale des Impôts Directs – désignation de 24 candidats (2026-2032)
14. Achat d'une tondeuse autoportée
15. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Dietwiller (m2A – IZIVIA)
16. Délégations au maire -1° Marchés
17. Compte rendu des délégués à m2A – syndicats
18. Compte rendu des commissions
 - Commission urbanisme
 - Commission culture – événements : Matinée Citoyenne, Festival « l'Alsace se (ra)conte », Fête du Sureau, Spectacles Filature Nomade, Fête de la musique, Fête tricolore, Les Dietwilleroises, 1,2,3 Bougez !
19. Divers

- Travaux : Eau potable rue de l'Eglise, Assainissement route de Schlierbach, Pont rue du Ruisseau
- Date des prochains conseils municipaux

1. Désignation du secrétaire

Mme Raymonde SEILER est désignée comme secrétaire de séance.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

3. Compte administratif 2025

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2025 dont le résultat se présente comme suit :

Plan comptable M57

Section de fonctionnement

Résultat clôture 2024 : Excédent de fonctionnement :	+ 564 452,72 €
dont affectés à l'investissement 2025 : (-) 350 000 €	
report en section fonctionnement 2025	+ 214 452,72 €
- dépenses réalisées 2025 :	(-) 1 374 533,11 €
- recettes réalisées 2025 :	1 894 695,74 €
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 520 162,63 €
Résultat de clôture 2025 avec les reports des années précédentes :	+ 734 615,35 €

Section d'investissement

Résultat clôture 2024 : Déficit d'investissement :	- 323 097,38 €
- dépenses réalisées 2025 :	(-) 782 106,77 €
- recettes réalisées 2025 :	... + 553 836,75 €
dont 350 000 € de report - article 1068	
Résultat de l'exercice 2025 :	- 228 270,02 €
Résultat de clôture 2025 avec les reports des années précédentes :	- 551 367,40 €

Fonctionnement et investissement

Résultat de clôture 2024 avec le report des années précédentes :	+ 241 355,34 €
Résultat de clôture 2025 avec le report des années précédentes :	+ 183 247,95 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement (chapitre 23) : 50 000 €

Suite à la sortie de Monsieur le Maire, Mme Raymonde SEILER, 1ère adjointe, devient présidente de séance.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2025.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

4. Compte de gestion 2025

Monsieur le Maire rentre et reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- constate que le Compte Administratif 2025 correspond au Compte de Gestion 2025 du Service de Gestion Comptable de Mulhouse (ex Trésorerie de Mulhouse Couronne) ;
- approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

5. Affectation du résultat 2025

Vu les résultats cumulés de l'exercice 2025 d'un montant de : + 734 615,35 € en section de fonctionnement, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de **610 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé** en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2026.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

6. Vote des taux 2026 des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 de l'année 2026 comportant les bases, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les taux communaux inchangés pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,19 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,35 %
 - taxe d'habitation : 14,14 %
- charge Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

7. Budget 2026

Les indemnités des élus de la commune en 2025 sont présentées au Conseil Municipal : (articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux ; article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

Budget 2026

Le budget 2026 intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2025 :

Résultat de clôture 2025 avec les reports des années précédentes :

Section de fonctionnement : + 734 615,35 €

Section d'investissement : - 551 367,40 €

Fonctionnement et investissement : + 183 247,95 €

La somme de **610 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé** a été affectée en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2026.

Le plan comptable est la M57 (délibération 02/09/2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote et approuve le budget primitif à l'unanimité, comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2025

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 918 242,35 € - recettes : 1 918 242,35 €

Section d'investissement :

- dépenses : 1 658 448,40 € - recettes : 1 658 448,40 €

Le Conseil Municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ

La secrétaire Raymonde SEILER

8. Subvention GAS (Groupement d'Action Sociale)

Le Groupement d'Action Sociale (GAS) permet aux agents qui souhaitent adhérer de bénéficier de prestations sociales : subventions pour vacances familiales des enfants, réductions par la carte CE+ SERVICES etc. Les agents qui souhaitent adhérer versent 35 € chacun et la commune verse 90 € par agent. 3 agents ont choisi d'adhérer au GAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 270 € au GAS.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ,

La secrétaire Raymonde SEILER

9. Subvention à l'association de Jumelage avec Allemands du Dropt

Les adhérents de l'association du Jumelage (Dietwiller – Allemands du Dropt) se déplacent à Allemands du Dropt en mai 2026.

Il est proposé de verser pour 2026, une subvention exceptionnelle d'un montant de 7250 € pour participer au financement de cette rencontre entre les deux villages.

André BECK et Alain MORILLON, membres de l'association, sortent de la salle du Conseil et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention de 7 250 € à l'association de Jumelage (Dietwiller – Allemands du Dropt).

André BECK et Alain MORILLON, reprennent leur place.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

10. Attribution du marché de travaux presbytère - lot 10 Parquets

Pour la restauration du presbytère, suite au MAPA (Marché en Procédure Adaptée), le lot n°10 était infructueux. Il a ensuite été attribué sans publicité ni mise en concurrence à « Parquets KOEHL ».

Cette entreprise a informé la commune avoir cessé son activité (dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur enregistré au service départemental de l'enregistrement de Mulhouse – dossier 2026 00007886 – référence 6804P61 2026 A 00591 du 02/03/2026). Elle ne peut donc plus réaliser les travaux.

Il est proposé d'attribuer le lot n°10 à l'entreprise « PARQUET SERVICE » pour un montant de 15 222,07 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de la cessation d'activité de l'entreprise « Parquets KOEHL » ;
- décide d'attribuer le lot n°10 à l'entreprise « PARQUET SERVICE » ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux ;
- décide d'engager les dépenses correspondant aux montants cités ci-dessus.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

11. Attribution du marché de travaux presbytère - lot 11 Peinture

Le lot n°11 « peinture » a fait l'objet d'une négociation avec les sept entreprises ayant répondu à la consultation de prix. Une entreprise n'a pas répondu au courrier de négociation.

Les offres ont été classées selon les critères suivants :

- Prix : 40 points
- Valeur technique de l'offre (moyens matériels et humains 10 points, méthodologie de l'intervention, matériaux utilisés 40 points, organisation hygiène et sécurité du chantier 10 points) : 60 points

Il est proposé de retenir l'entreprise « CHANT D'ACTION » pour un montant de 23 415,27 € HT et une note de 96,65 / 100.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du résultat de la consultation et de la négociation ;
- décide d'attribuer le lot n°11 à l'entreprise « CHANT D'ACTION » ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux ;
- décide d'engager les dépenses correspondant aux montants cités ci-dessus.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

12. Avenants au marché de travaux – restauration du presbytère

- **Lot 01 Démolition – Gros-œuvre – avenant 02**
- **Lot 03 Pierre de taille – avenant 01**
- **Lot 09 Menuiserie Bois intérieure – avenant 01**
- **Lot 13 Chauffage – avenant 02**
- **Lot 14 Sanitaire – avenant 01**

Lot 01 Démolition – Gros-œuvre – avenant 02

Le marché de travaux du lot n° 01 a été attribué à l'entreprise ALTKIRCH CONSTRUCTION pour un montant initial de 26 733,85 € HT. Il est passé à 74 470,60 € HT suite à l'avenant n°1 (reprise en sous-œuvre) d'un montant de 47 736,75 € HT (délibération du 07/11/2025).

Il est proposé un avenant 02 au lot 01 Gros-œuvre correspondant aux travaux complémentaires pour la dalle coupe-feu entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage selon avis du bureau de contrôle et démolition d'un conduit de cheminée intérieur sinistré :

- plus-values et moins-values pour un total positif de 6 677,00 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°1 passe à 81 147,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter l'avenant 02 au lot 01 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Lot 03 Pierre de taille – avenant 01

Le marché de travaux du lot n° 03 a été attribué à l'entreprise SCHERBERICH pour un montant initial de 62 736,10 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 03 correspondant à des travaux de reprise de l'escalier extérieur en façade :

- plus-values et moins-values pour un total positif de 3 920,00 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°3 passe à 66 656,10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 01 au lot 03 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Lot 09 Menuiserie Bois intérieure – avenant 01

Le marché de travaux du lot n° 09 a été attribué à l'entreprise KLEINHENNY pour un montant initial de 31 792,88 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 09 correspondant à des travaux de confection d'un escalier bois à l'étage lié à la mise en place de la dalle coupe-feu et à la réfection du plafond bois de la salle du rez-de-chaussée :

- plus-values et moins-values pour un total positif de 1 821,50 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°9 passe à 33 614,38 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 01 au lot 03 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Lot 13 Chauffage – avenant 02

Le marché de travaux du lot n° 13 a été attribué à l'entreprise HABE pour un montant initial de 24 172,13 € HT. Il est passé à 25 000,83 HT suite à l'avenant n°1 (modification de la taille des radiateurs à l'étage) d'un montant de 828,70 € HT (délibération du 27/11/2025).

Il est proposé un avenant 02 au lot 13 correspondant à la modification de plusieurs radiateurs et à la séparation des comptages du chauffage du bureau :

- plus-values et moins-values pour un total positif de 5 231,26 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°13 passe à 30 232,09 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 02 au lot 13 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Lot 14 Sanitaire – avenant 01

Le marché de travaux du lot n° 14 a été attribué à l'entreprise HABE pour un montant initial de 30 393,10 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 14 correspondant à un chauffe-eau électrique pour les toilettes du rez-de-chaussée et à la modification de la taille de la cuvette du rez-de-chaussée, suite à la demande du bureau de contrôle pour l'accessibilité PMR :

- plus-values et moins-values pour un total positif de 2 154,53 € HT ;
- le montant total du marché de travaux du lot n°14 passe à 32 547,63 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 01 au lot 14 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

13. Commission Communale des Impôts Directs – désignation de 24 candidats (2026-2032)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire et de 6 commissaires (communes de moins de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants sont désignés par l'administrateur des finances publiques parmi une liste de contribuables, dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Le Maire préside la commission et ne fait pas partie de la liste de délégués proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, propose la liste suivante :

Raymonde SEILER	Alain MORILLON	Emmanuelle BONDUELLE	Richard LIEBY	Claude SCHULLER	André BECK
Michel BOBIN	Céline MANKOUR	Guillaume POIMBOEUF	Philippe HOERNER	Elodie DEMARE	Michel JAEGLE
Anne-Sophie VAUTRAIN	Martine SCIUS	Martine DROHMANN	Catherine DENTZ	Elodie GERUM	Gilbert CLADEN
Jean-Marc SAUNER	Bernard SCHMITT	Thomas ROELLINGER	Nathalie HUCK	Martine ELGARD	Philippe JUD

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

14. Achat d'une tondeuse autoportée

Plusieurs modèles ont été étudiés et plusieurs devis demandés pour l'achat d'une tondeuse. auto-portée en remplacement de la tondeuse SHIBAURA, achetée en 2007.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise AC EMERAUDE SARL, pour une tondeuse GRILLO FM 13.09 (moteur YANMAR 3TNV82) d'un montant de 23 253,02 € HT, soit 27 903,62 € TTC. La dépense est prévue à l'article 2188 du budget primitif 2026.

Prix d'achat de la tondeuse réformée SHIBAURA : 16 744 € TTC

Prix de reprise : 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise AC EMERAUDE SARL, pour une tondeuse GRILLO FM 13.09 pour un montant de 23 253,02 € HT soit 27 903,62 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante ;
- autorise Monsieur le Maire à vendre la tondeuse SHIBAURA, pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'achat de la nouvelle tondeuse GRILLO et à la reprise de la tondeuse SHIBAURA.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

15. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Dietwiller (m2A – IZIVIA)

Une convention-cadre a été conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Occupant le 26/02/2024 afin de déployer sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Cette convention-cadre est précisée par des conventions d'occupation du domaine public pour le déploiement des bornes sur le domaine public de chaque commune du territoire de l'agglomération mulhousienne. Chaque commune membre reste ainsi compétente pour l'installation des bornes et la gestion de la voirie communale. En effet, chacune des conventions conclue par l'Occupant avec les communes du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération détermine les emplacements exacts des bornes, les conditions et délais d'installations, ainsi que les modalités de versement des redevances.

La présente convention (annexée à la délibération), a pour objet de déterminer les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles la commune de DIETWILLER autorise l'Occupant à occuper des emplacements de stationnement en vue d'installer et d'exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (ci-après « IRVE »).

En ce qui concerne la commune de DIETWILLER, l'emplacement retenu se situe sur la place Allemands du Dropt. Les travaux font l'objet d'une déclaration préalable d'urbanisme et sont à la charge de l'occupant (IZIVIA). Une redevance d'occupation du domaine public sera versée annuellement à la commune. La convention est conclue jusqu'au 31/12/2038.

Le Conseil Municipal demande que soit inscrit dans la convention, la possibilité de faire déplacer la borne aux frais de la commune, en cas de projet de réaménagement de la place Allemands du Dropt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande que soit prévue dans la convention, la possibilité de déplacer la borne de recharge aux frais de la commune en cas de réaménagement de la place Allemands du Dropt ;
- approuve les termes de la convention décrite ci-dessus et annexée à la présente délibération ;
- approuve le montant prévu pour l'occupation du domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

16. Délégations au maire 1° Marchés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020, précisée par délibération du 18/09/2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>N° mandat</i>	<i>Total TTC</i>
HABE	Remplacement des pompes du système de chauffage (presbytère et église)	141/2026	4 450,00 €

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

17. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats

Néant

18. Compte rendu des commissions

Commission urbanisme : présentation des dossiers en cours, acceptés ou refusés.

Commission culture – événements

- Matinée Citoyenne le samedi 25 avril
- Festival « l'Alsace se (ra)conte » : Conte à la Vieille Tour, samedi 25 avril à 17h
- Fête du Sureau : dimanche 24 mai
- Spectacles Filature Nomade samedi 31 mai : Bodies in Urban Spaces à 14h, SkatePark à 17h, réservation en mairie
- Fête de la musique : dimanche 21 juin
- Fête tricolore : lundi 13 juillet, cette année la fête tricolore sera organisée par la commune avec une nouvelle formule.
- Les Dietwilleroises, samedi 19 septembre
- 1,2,3 Bougez ! : vendredi 25 au dimanche 27 septembre (toute la semaine pour les écoles), une collecte de dons est prévue au profit de l'antenne locale de CARITAS Alsace.

19. Divers

Travaux

- **Eau potable** : la régie de l'eau (Mulhouse Alsace Agglomération) renouvelle le réseau d'eau potable rue de l'Eglise.
- **Assainissement** : le SIVOM Mulhouse Sud Alsace réalise le branchement d'une maison route de Schlierbach. La route de Schlierbach sera fermée à la circulation durant la semaine du 27 au 30 avril.
- **Pont rue du Ruisseau** : étude en cours.

Date des prochains conseils municipaux : vendredi 12 juin, jeudi 3 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 57 minutes.

Feuillet de clôture du procès-verbal du Conseil Municipal du 24/04/2026

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Philippe HOERNER, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Elodie DEMARE procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Raymonde SEILER.

Absents excusés sans procuration :néant

Quorum : 8 – présents : 13

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 17 avril 2026

	Approbation	Date de transmission au contrôle de légalité et affichage
D20260424001 Désignation du secrétaire	approuvée	28/04/2026
D20260424002 Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026	approuvée	28/04/2026
D20260424003 Compte administratif 2025	approuvée	28/04/2026
D20260424004 Compte de gestion 2025	approuvée	28/04/2026
D20260424005 Affectation du résultat 2025	approuvée	28/04/2026
D20260424006 Vote des Taux 2026	approuvée	28/04/2026
D20260424007 Budget 2026	approuvée	28/04/2026
D20260424008 Subvention GAS (Groupement d'Action Sociale)	approuvée	28/04/2026
D20260424009 Subvention à l'association de jumelage avec Allemans du Dropt	approuvée	28/04/2026
D20260424010 Attribution du marché de travaux presbytère - lot 10 Parquets	approuvée	28/04/2026
D20260424011 Attribution du marché de travaux presbytère - lot 11 Peinture	approuvée	28/04/2026
D20260424012 Avenant au marché de travaux – restauration du presbytère - Lot 01 Démolition – Gros-œuvre – avenant 02 - Lot 03 Pierre de taille – avenant 01 - Lot 09 Menuiserie Bois intérieure – avenant 01 - Lot 13 Chauffage – avenant 02 - Lot 14 Sanitaire – avenant 01	approuvée	28/04/2026

D20260424013 Commission Communale des Impôts Directs – désignation de 24 candidats (2026-2032)	approuvée	28/04/2026
D20260424014 Achat d'une tondeuse autoportée	approuvée	28/04/2026
D20260424015 Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Dietwiller (m2A – IZIVIA)	approuvée	28/04/2026
D20260424016 Délégations au maire -1° Marchés	approuvée	28/04/2026

Date de réception du contrôle de légalité : 28/04/2026

Approbation du procès-verbal du 24/04/2026 par le Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2026.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, adjoints
Claude SCHULLER, Céline MANKOUR, Philippe HOERNER, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, André BECK procuration à Elodie GERUM, Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absente excusée sans procuration : Raymonde SEILER

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Alain MORILLON

Convocation du 5 juin 2026

Le Maire
Christian FRANTZ

La secrétaire 24/04/2026
Raymonde SEILER

Le secrétaire 12/06/2026
Alain MORILLON